

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le DIX SEPT AOUT

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST, LE GUEUT, BUSSEREAU, POUMAILLOUX, DAUZIDOU, BENOIT, BARBAT, Mme BUCHET, M. CANDAU, Mme DE GAYE, Mme EPAGNEAU, Mme FONTAN, M. GAVEN, Mme LAFAYE, MM. LACOTTE, MONNARD, Mme RAILLAT, MM. REVOLAT, ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHE par M. FABER - M. THOMAS par M. BENOIT - M. COUNIL par M. LE GUEUT - Me GEOFFROY par M. GAVEN - M. BERTHOME par M. REVOLAT.

Absents : MM. Melle DEVIGNE - MM. PAPEAU, MARCONI - Mme GAUDIN - Mme JEAN.

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur rappelle que le Conseil Municipal, lors de la réunion du 30 juillet 1982, a désigné Me RIBETON, avocat, 13 place Gruet à BORDEAUX, pour assurer la défense des intérêts de la Ville de ROYAN dans l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de POITIERS contre M. FELIX, tendant notamment à ce que le Tribunal Administratif prononce l'expulsion de M. FELIX, occupant sans titre la voûte n° 5 du Port de ROYAN.

Suite à la notification du jugement du Tribunal Administratif du 22 juin 1983, condamnant M. FELIX à l'évacuation sans délai de la voûte n° 5 sous peine d'une astreinte journalière de 800 F. ainsi qu'au paiement d'une indemnité de 43.000 F., un recours devant le Conseil d'Etat contre le jugement du Tribunal Administratif a été engagé par M. FELIX. M. le Rapporteur propose en conséquence au Conseil Municipal la désignation de Me CELICE, Avocat au Conseil d'Etat, pour assurer la défense des intérêts de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de M. le Rapporteur :

DECIDE :

- de désigner Me CELICE, Avocat, 59, rue de la Boétie, 75008 PARIS pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans l'instance

.../...

83.127
Objet

Affaire FELIX c/Ville de ROYAN : désignation de Me CELICE avocat.

DATE DE CONVOCATION

9 AOUT 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 AOUT 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 28

PUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

.../...

engagée par M. FELIX contre le jugement du Tribunal Administratif de Poitiers du 22 juin 1983, tant en ce qui concerne le fond de l'affaire que toute mesure d'exécution du jugement.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



J.P. FABER